

NUMÉRO  
181

# CIRCULER AUTREMENT

6,00 €

LE MAGAZINE DES ADHÉRENTS ET DONATEURS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE – AVRIL / JUIN 2017



L'ASSOCIATION  
EN ACTION

ETANDEX, UNE SOCIÉTÉ  
QUI MANAGE LES  
RISQUES

6

12 EN PRATIQUE

POUR DÉMASQUER  
L'ANGLE MORT

15 PANORAMA

LA MORTALITÉ  
ROUTIÈRE N'A  
PAS BAISSÉ  
EN 2016

08 L'ENQUÊTE

## À PIED, LES NOUVEAUX DANGERS DE LA RUE

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – ISSN 1956-9629

association  
PRÉVENTION  
ROUTIÈRE



© Hervé Bouttet

## Éditorial

### SILENCE ASSOURDISSANT !

**Stéphane Daeschner**  
Président de l'association  
Prévention Routière

**J**amais, depuis 1972, la France n'avait connu trois années consécutives de hausse de la mortalité routière !

Pourtant, les 3 469 victimes de la route recensées en 2016 semblent avoir perdu la vie dans l'indifférence générale tant le silence des politiques est assourdissant.

En effet, à ce jour, aucun programme des candidats à l'élection présidentielle n'évoque la sécurité routière. Impossible pour nous de laisser ce sujet sans réponse et sans prise de position claire et précise. Aussi, l'une de mes premières actions en tant que nouveau président de notre association consiste à faire entendre notre voix et à pousser nos idées auprès de ceux qui se destinent à la plus haute fonction.

Vos réponses à notre grande enquête ont fortement contribué à enrichir nos réflexions et à étoffer nos propositions. Et c'est forts d'être, ensemble, plus de 100 000 adhérents que nous pouvons interpeler les futurs gouvernants et légitimer nos points de vue.

Je profite de ce premier message rédigé à votre seule intention pour vous remercier personnellement de votre engagement, qui prend en cette année électorale une dimension toute particulière, et je vous garantis que nous mettrons toute notre énergie à faire le bruit nécessaire pour que le monde politique s'empare enfin de notre cause.

**CIRCULER AUTREMENT** est édité par l'association Prévention Routière  
Président : Stéphane Daeschner – Déléguée générale : Anne Lavaud  
4, rue de Ventadour, 75001 Paris – Tél. : 01 44 15 27 00  
Fax : 01 44 15 27 40 – E-mail : circuler@preventionroutiere.asso.fr  
Directrice de la publication : Anne Lavaud  
Rédacteur en chef : Thomas Thieulin  
Impression : SIMAN – 92100 Boulogne-Billancourt  
Commission paritaire : 0119 H 84171 – ISSN 1956-9629  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2017 – Service abonnements :  
4, rue de Ventadour, 75001 Paris – Tél. : 01 44 15 27 92  
L'ensemble des articles parus dans **Circuler autrement**  
peut être reproduit, à condition d'en indiquer l'origine.  
Ce numéro est accompagné d'un courrier avec bulletin de soutien  
et d'une enveloppe T.  
Conception/réalisation : **UNÉDITE**



## VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

“ Quelle conséquence la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aura-t-elle sur mon don ?

► **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les contribuables verront leur impôt sur le revenu directement prélevé chaque mois sur leur salaire ou leur pension de retraite.** Si la méthode change, les modalités de calcul, elles, ne sont pas modifiées et les contribuables continueront à remplir une déclaration. C'est donc sur cette dernière qu'il faudra justifier au fisc des changements de situation qui donnent droit à des abattements, et donc au remboursement d'une partie des sommes versées : frais de garde d'enfants mais également dons aux associations. Le prélèvement à la source de l'impôt n'aura donc aucun impact sur la défiscalisation de vos dons.

## QUELQUES MOTS SUR NOTRE NOUVEAU PRÉSIDENT

**Après un mandat de 5 ans riche en projets et en actions aujourd'hui menés à bien,** François Pierson a annoncé sa décision de mettre un terme à ses fonctions de président de l'association Prévention Routière. Réuni le 4 janvier 2017, le conseil d'administration a élu Stéphane Daeschner nouveau président de l'association. Engagé au sein de l'association depuis 2012 en tant que vice-président, Stéphane Daeschner a rejoint le groupe Covéa en 1999. Ancien conseiller municipal puis président d'une association de riverains, il s'est toujours engagé activement pour la démocratie locale.

“ J'apprends dans les journaux que le certificat qualité de l'air mis en place par la ville de Paris est obligatoire depuis le 16 janvier 2017. Qui est concerné ? Je n'ai pas Internet chez moi, comment puis-je me le procurer ? ”



► **Pour protéger la santé des populations et favoriser le développement des véhicules à faibles émissions, le dispositif vise à donner la possibilité aux utilisateurs des véhicules les moins polluants de bénéficier d'avantages de circulation.** Il distingue 6 classes en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule, une classe spécifique étant réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ».

La détention du certificat est obligatoire pour circuler en zone à circulation restreinte. Cette dernière concerne actuellement l'agglomération parisienne, les villes de Grenoble, de Lyon et de Lille (chaque ville fixe les conditions de circulation). Des exceptions existent, notamment pour les véhicules d'intérêt général, les convois exceptionnels ou encore les véhicules de collection ou ceux portant une carte de stationnement pour personnes handicapées.

Vous pouvez demander votre certificat qualité de l'air par Internet ([www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)) ou par un formulaire disponible à la préfecture et la sous-préfecture à renvoyer par courrier. Un numéro vert est également disponible pour tout renseignement : 0820 147 700.

Confectionné à la demande, le certificat sera délivré par voie postale, à titre individuel, à chaque propriétaire de véhicule qui en fera la demande. Il sera expédié à l'adresse qui figure sur la carte grise du véhicule. La classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie de celui-ci. Le coût du certificat est de 4,18 €.

## 179 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE ENGAGÉS À NOS CÔTÉS EN 2016

**Qu'est-ce que le service civique ? C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.**

Accessible sans condition de diplôme, c'est une mission de 6 à 10 mois indemnisée qui s'effectue en France ou à l'étranger. Depuis plusieurs années, l'association Prévention Routière accueille des jeunes partout en France. Nos volontaires participent activement à la mise en œuvre des actions de sensibilisation aux côtés de nos 1 500 bénévoles.

En 2017, notre association recrutera de nombreux volontaires, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

**Retrouvez les portraits de nos volontaires sur**

[preventionroutiere.asso.fr](http://preventionroutiere.asso.fr)  
rubrique « j'agis »



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous





# L'ASSOCIATION EN ACTION

## UN DON EN TOUTE CONFIANCE

### Le comité de la charte a renouvelé l'agrément « Don en confiance »

de notre association pour trois ans. L'occasion de rappeler les objectifs et intérêts de ce label pour nos adhérents-donateurs.

**LABEL RESOLUTION**  
POUR MONSIEUR GENEREUX EN 2017  
C'EST DE FAIRE UN DON  
EN CONFIANCE



© DR

**L**e comité de la charte du **Don en confiance a été créé en 1989** par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et de développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il fixe des règles de bonnes pratiques collectives pour les organismes labellisés, associations et fondations faisant appel public à la générosité : fonctionnement statutaire et gestion désintéressée, rigueur de la gestion, qualité de la communication et des actions de collectes de fonds, transparence financière. Autre volet important de sa mission, le comité de la charte contrôle de façon continue les engagements souscrits. Sa nature et son statut lui permettent de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. L'objectif étant de

créer un climat de confiance pour permettre aux donateurs de donner en toute sérénité.

Pour notre association, cet engagement se formalise notamment par la mise en œuvre de procédures et de contrôles internes ainsi que par l'édition du document « Essentiel » (diffusé en juin et accessible sur notre site web dans la rubrique « l'association ») qui délivre à tous une information précise et vérifiée à propos de notre structure et l'ensemble de nos actions.

Tout comme notre association, 85 structures au service de grandes causes apposent aujourd'hui, sur l'ensemble de leurs communications, ce label distinctif. Pour en savoir plus sur les associations labellisées et les conseils pour faire un don en toute confiance :

[www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)

— T. T.

## DIRE STOP AU TÉLÉPHONE AU VOLANT

**En 2017, l'association Prévention Routière se mobilise pour lutter contre le téléphone au volant, un phénomène présent dans un accident sur dix. Tout au long de l'année, l'association mènera des opérations de sensibilisation autour de ce thème avec l'objectif de faire évoluer les comportements.**

Lors de la consultation nationale, vous étiez plus de 80 % à dénoncer l'usage du téléphone au volant et à le pointer comme l'un des comportements à risque les plus rencontrés sur la route. Notre association s'accorde avec ce constat puisqu'un automobiliste sur deux déclare utiliser souvent son portable au volant et que 87 % le font pour gagner du temps\*. Consulter ses emails, envoyer des SMS ou utiliser les réseaux sociaux sont des habitudes désormais ancrées dans le quotidien. Ce phénomène prend de l'ampleur sur la route, raison pour laquelle notre association se saisit de ce sujet.

\*TNS Sofres – 12<sup>e</sup> baromètre Axa Prévention du comportement des Français au volant.



© APR



© APR

## UNE OPÉRATION MILITANTE POUR LE LANCEMENT DE NOTRE LIVRE BLANC

**Le 13 décembre dernier, l'association a publié son livre blanc « Zéro enfant tué sur nos routes », marquant la conclusion d'une année d'actions qui a permis d'alerter le grand public et les pouvoirs publics sur la cause des jeunes enfants victimes de la route.**

À la suite d'un an de mobilisation, notre manifeste a recueilli près de 20 000 signatures et notre livre blanc a été publié. Rassemblant nos cinq revendications concrètes pour réduire la mortalité routière des enfants, le livre blanc a permis d'interpeller les pouvoirs publics (locaux, nationaux, européens et internationaux), les organisations professionnelles, ainsi que les entreprises.

Pour accompagner sa sortie, l'association Prévention Routière a organisé le même jour une opération militante pour illustrer l'une de nos demandes : l'aménagement sécurisé des passages piétons. Devant une école parisienne, nos militants ont peint une ligne d'arrêt à 5 mètres du passage piéton et l'ont décoré de couleurs vives pour le rendre plus visible de tous. Face aux réponses positives de la part d'élus, l'association espère que ses mesures seront mises en œuvre prochainement. Retrouvez notre livre blanc sur [www.livreblanc.preventionroutiere.asso.fr](http://www.livreblanc.preventionroutiere.asso.fr)

### NOS BÉNÉVOLES MOBILISÉS

#### FRANCE



À l'occasion des fêtes de fin d'année, les associations Prévention Routière et Attitude Prévention ont mené une

campagne de sensibilisation « Bien rentrer, Mode d'Emploi » pour inciter les Français à anticiper leurs retours de soirée.

Plus de 500 bénévoles de notre association se sont mobilisés partout en France en distribuant près de 50 000 éthylotests et des flyers avec nos solutions pour #BienRentrer. Une mobilisation nécessaire au vu des résultats de l'étude « Les Français, l'alcool et la conduite » qui révélait que seul un tiers des Français avait prévu une disposition particulière pour son retour de soirée, alors que 90 % d'entre eux consommeraient de l'alcool à l'occasion du réveillon.



© APR

## Ça s'est passé près de chez vous

### ANAÏS, VOLONTAIRE... ET LAURÉATE



#### RHÔNE (69)

Anaïs Barraud, 22 ans, est lauréate du prix Jeune Bénévole 2016 décerné par l'association Tous Bénévoles. Une belle récompense pour cette jeune volontaire qui a débuté sa mission de service civique au sein du comité du Rhône en octobre 2016. Pour concourir, Anaïs a témoigné en décrivant ses missions et son engagement. Entourée par une équipe qu'elle présente comme « soudée et qui lui a fait confiance », elle a été récompensée le 30 janvier dernier, lors de la remise des prix qui se déroulait au CIDJ à Paris. Ce prix distingue chaque année 5 bénévoles de 12 à 25 ans dont le témoignage encourage d'autres jeunes à s'engager. Une récompense qui montre l'enthousiasme et l'engagement des jeunes volontaires qui agissent sur le terrain aux côtés de nos bénévoles.

### UNE SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES



© APR



#### FINISTÈRE (29)

Chaque année, ce ne sont pas moins de 6 500 bénévoles qui s'investissent lors du festival des Vieilles Charrues, afin que l'événement se déroule dans les meilleures conditions. Depuis sept ans, le comité du Finistère est présent pendant les 4 jours avec un stand de prévention. L'objectif est de contrôler l'alcoolémie des festivaliers au moment du départ. Le 21 janvier dernier, 2 500 bénévoles du festival ont participé à un repas concert de remerciement, et encore une fois, nos bénévoles étaient présents pour délivrer les bons conseils. Sensibiliser au danger de l'alcool, faire passer des messages de prévention tout en créant du lien, c'est encore mission accomplie !



# ETANDEX, UNE ENTREPRISE QUI MANAGE LES RISQUES

C'est au sein du parc d'activités de Courtabœuf dans l'Essonne que la société Etandex a installé son siège social il y a quelques mois. Spécialisée dans les travaux d'étanchéité, l'entreprise compte 400 salariés répartis sur une dizaine de sites en France. Etandex a développé une vraie culture de la gestion des risques avec une démarche globale impliquant les salariés. **Retour sur une matinée consacrée à la prévention des risques routiers...**



**À** 8 h 30, deux salles de réunion ont été libérées pour permettre aux cinq bénévoles de l'association Prévention Routière d'installer leur matériel : simulateur, parcours alcool, Code de la route... tous les risques vont être passés au crible. La journée est consacrée à l'ensemble des salariés, aussi bien à ceux qui sont amenés à se déplacer chaque jour avec un véhicule d'entreprise dans le cadre de leur activité qu'à ceux qui réalisent des trajets domicile-travail avec leur véhicule personnel.

## ÎLE-DE-FRANCE EST SEINE-ET-MARNE ET ESSONNE

- **2 687 385** habitants
- **815** actions menées
- **39 463** usagers sensibilisés
- Direction régionale  
**01 69 22 81 30**

### Ajuster ses réflexes

Jean-René, bénévole depuis 10 ans, s'occupe de l'atelier présentant le simulateur 4 roues. L'objectif est simple : montrer à chacun quel est son temps de réaction et quelle est la distance de freinage. Avec le simulateur, le salarié est plongé dans le réel, ce qui permet une vraie prise de conscience. Pour Jessy, mécanicien machine, c'est un sans-faute ! Ses réflexes sont vifs et il réussit à éviter l'accident trois fois. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde, et pour les bénévoles, c'est l'occasion de rappeler l'importance d'être bien concentré sur sa conduite. En moyenne, le temps de réaction est de moins d'une seconde, mais lorsqu'on est fatigué ou distrait par son téléphone, il peut grimper en flèche et empêcher d'éviter l'obstacle. Les conditions météo modifient également la distance de freinage : pluie, neige... autant de situations dans lesquelles il faut savoir adapter sa vitesse.

### Se rappeler les bons gestes

Dans la salle d'à côté, les salariés s'attèlent à l'atelier Code de la route. Comme lors de l'examen, quarante questions sont posées, le but étant de réaliser cinq fautes ou moins... Après la phase de correction, le verdict tombe, et pour une bonne majorité, cette

révision n'était pas de trop ! « C'est toujours bien de faire des rappels, le Code évolue, et on se rend compte que l'on n'est pas toujours au courant de la dernière réglementation en vigueur », admet Héléne, responsable qualité. Ces journées de sensibilisation permettent de rappeler les règles et les bons comportements à adopter sur la route. L'entreprise Etandex manage un plan global de réduction des risques. Pour 2017, l'objectif est de réduire de moitié les contraventions et de 30 % les sinistres. Guillaume, ingénieur commercial, parcourt plus de 30 000 km par an avec son véhicule professionnel. « J'essaie de faire vraiment attention. Parfois, lorsqu'on sort d'un rendez-vous qui a pu être stressant, on a tendance à être moins attentif, et c'est là que ça peut être dangereux. Il faut savoir se poser et se mettre en mode conduite en restant concentré. »

### Bien voir et être vu

Chaque salarié est également sensibilisé à l'importance de bien voir grâce à l'Ergovision, un appareil qui permet de contrôler la vue. Marcel, après quelques explications, laisse chacun réaliser son test et fait un bilan grâce aux résultats fournis par l'appareil. « Globalement, les résultats sont bons, tous les salariés ont une bonne vue et ceux qui ont besoin d'une correc-



© APR

tion sont déjà équipés. » L'objectif d'être bien vu est également primordial pour les salariés de cette entreprise, amenés à travailler sur des chantiers avec des véhicules et engins qui impliquent des angles morts. — C. L.



© APR



© D.R.

### TÉMOIGNAGE

**Gwenaël Moreau**  
Responsable Sécurité,  
Santé, Environnement

## GARANTIR TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ À NOS ÉQUIPES

• Notre entreprise est certifiée MASE (Manuel d'amélioration de la sécurité en entreprise). C'est-à-dire que nous sommes dans une démarche d'amélioration permanente et continue des performances sécurité, santé et environnement. Les accidents de la route font partie de ces risques. Même si nous avons eu la chance de n'avoir jamais été confrontés à un accident de la route aux conséquences graves, nous savons que le risque routier reste la première cause de mortalité au travail. Une information que nous essayons de faire passer à nos salariés en les sensibilisant dès leur intégration dans l'entreprise. Notre démarche repose sur un travail d'équipe et nous associons les salariés en les invitant à faire remonter les dysfonctionnements qu'ils peuvent observer, notamment sur les chantiers mais également sur tout autre risque. La gestion des risques est devenue une vraie culture d'entreprise, et nous essayons d'innover en la matière pour garantir toujours plus de sécurité à nos équipes. L'ensemble de nos antennes est concerné par ces journées de sensibilisation aux risques routiers.

## CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ\* grâce à vos dons !

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail.



**958**  
ACTIONS

menées en entreprise



**65 789**

PROFESSIONNELS  
SENSIBILISÉS

aux risques routiers



**10**  
ATELIERS

traitant les différents risques routiers (simulateur, alcool, Code de la route, voiture tonneau, réactiomètre, voiture 10 erreurs, etc.) menés par l'association

\* Sur l'année 2016.



À PIED

## LES NOUVEAUX DANGERS DE LA RUE

**Redynamiser les centres-villes, donner plus de place aux déplacements doux, limiter la pollution... Autant de raisons qui transforment nos villes et nos rues depuis quelques années.**

Ainsi, les règles de circulation évoluent et les nouveaux aménagements se multiplient : zones de rencontre, zones 30 ou encore aires piétonnes ont pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et privilégient la vie locale.

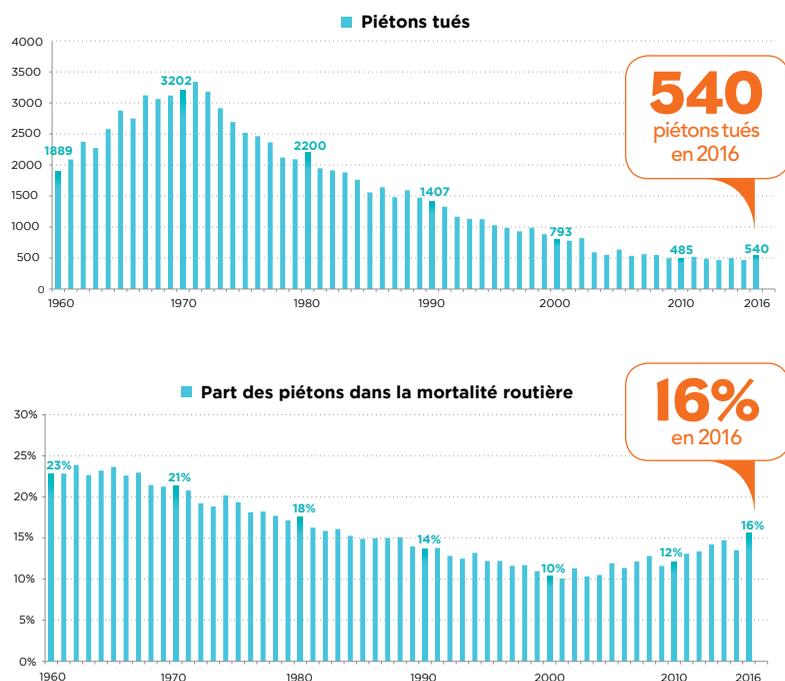
Les déplacements urbains se modifient eux aussi avec l'utilisation des vélos en libre-service, des voitures électriques ou des trottinettes et hoverboards. Des moyens de déplacement qui se mêlent parfois aux piétons et peuvent engendrer des situations à risque. Avec ces évolutions de la rue, l'usager doit se préparer à affronter des parcours parfois semés d'embûches : des trottoirs encombrés par le mobilier urbain ou des travaux, le manque de respect de la signalisation, les angles morts autour des véhicules de grand gabarit, le

manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (y compris temporairement), etc.

À ces situations, s'ajoutent d'autres risques liés aux nouveaux usages : la distraction des conducteurs comme des piétons affairés sur leur smartphone, les trottinettes électriques et autres engins circulant à pleine vitesse sur le trottoir, les cyclistes qui créent encore la surprise en double sens cyclable. Sans compter les véhicules électriques, particulièrement silencieux, que les associations de personnes malvoyantes ont rapidement pointés comme dangereux.

## VULNÉRABLES LES PIÉTONS ? LA PREUVE PAR LES CHIFFRES

Rompant avec la baisse enregistrée depuis les années soixante, le nombre de piétons tués sur nos routes stagne globalement, depuis une dizaine d'années, autour de 500 par an.



### de hausse de la mortalité piétonne en 2016

Sur une échelle de temps un peu plus longue, c'est une tendance à l'augmentation des décès de piétons qui se dessine. Et malheureusement, l'année 2016 renoue avec une hausse de la mortalité piétonne dans une proportion très nette puisqu'elle atteint + 15 %, soit un total de 540 piétons tués, selon les premières estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Au lieu de suivre la pente encourageante de l'année 2015 au cours de laquelle la mortalité des piétons dans la circulation routière avait baissé (- 6,2 %), après une hausse (+ 7,3 %) en 2014. Cette statistique couvrant l'année 2016 – mauvaise – est d'autant plus insupportable que, sur la durée, la hausse de la mortalité piétonne s'installe. On enregistrait une baisse globale (- 43 %) sur la période couvrant les années 2000 à 2010, alors qu'entre 2010 et 2015, le nombre de piétons tués a bondi de 11 %. Autre donnée inquiétante : en 10 ans, la part des piétons dans la mortalité routière a fortement augmenté. Ainsi, en 2000, le nombre de piétons tués représentait 10 % de la totalité des usagers ayant perdu la vie sur la route, alors que ce pourcentage atteint près de 16 % en 2016. Les piétons seniors demeurent particulièrement vulnérables. En 2015\*, les personnes de 65 ans et plus, représentent 19 % de la population, mais près de la moitié (49 %) de la mortalité piétonne. Et en grande majorité, c'est en agglomération que les seniors payent le plus lourd tribut ; on y enregistre 62 % des tués.

\* Selon les dernières statistiques disponibles.

### Vers une norme européenne

Nous sommes tous piétons. En sortant de notre domicile comme en quittant une voiture ou en descendant du bus, y compris en guidant un vélo à la main ou une poussette, en évoluant sur une trottinette ou un gyropode... Or, la vulnérabilité des usagers à pied (voir Focus) nécessite qu'ils se protègent tout en restant vigilants. Mais ça ne suffit pas, d'autres mesures s'imposent. Ainsi, pas question de laisser circuler des moyens de transport individuels sans existence légale. Les gyropodes, hoverboards ou trottinettes électriques ne sont ni intégrés au Code de la route ni soumis à des normes de construction précises. Leur circulation dépend de la tolérance des pouvoirs publics et des forces de l'ordre.

Alors que la sécurité de ces engins reste problématique – stabilité, solidité, adhérence, freinage, vitesse, signalisation –, il importe également de limiter les risques de conflit avec les autres usagers, de définir les responsabilités en cas d'accident, les cas de verbalisation, etc. C'est pourquoi, une norme européenne est en préparation, afin de mieux encadrer la conception et l'utilisation de ces engins.

### Sensibiliser tous les usagers

Même constat pour les voitures électriques et hybrides, dangereusement silencieuses, notamment à faible vitesse. La menace pour les piétons et les cyclistes s'avère telle que le Parlement européen a décidé d'équiper ces véhicules, à partir de juillet 2019, d'un

**La vulnérabilité des usagers à pied nécessite qu'ils se protègent tout en restant vigilants. Mais ça ne suffit pas, d'autres mesures s'imposent.**

► système d'alerte acoustique dit « AVAS\* », prévu pour se déclencher à moins de 20 km/h, en marche avant comme arrière. Quant aux double sens cyclables ou au « cédez le passage cyclistes au feu rouge », une bonne signalisation est primordiale pour la sécurité de tous. De même, une sensibilisation des différents usagers à ces nouvelles règles s'est révélée nécessaire, afin d'éviter qu'ils soient surpris par ces nouvelles pratiques... Sans compter que les cyclistes doivent prendre conscience qu'ils n'ont aucune priorité sur les autres véhicules et les piétons, lorsque la signalisation les autorise à s'engager au feu rouge.

## Piétons, stop au smartphone !

Enfin, la distraction liée au téléphone demeure préoccupante. Pour les

automobilistes, les motards et les cyclistes, la réglementation a évolué en 2015, afin de limiter l'usage du téléphone, source de distraction manuelle, visuelle, auditive et cognitive, et d'interdire celui des oreillettes et des casques qui isolent les conducteurs des bruits environnants. Mais ces restrictions restent insuffisantes par manque d'information ou de contrôle. Une sensibilisation des piétons, eux-mêmes grands utilisateurs de smartphones, s'avère aussi indispensable pour leur propre sécurité. D'ailleurs, en France et chez nos voisins, y compris outre-Atlantique, les initiatives innovantes, parfois humoristiques, se multiplient pour protéger les plus fragiles. — F. A.

\* Acoustic Vehicle Alerting System ou système d'alerte acoustique du véhicule.



© APR



## TRAVERSER : RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

- Sauf vis-à-vis du tramway, le piéton est prioritaire dans les aires piétonnes et les zones de rencontre, où la vitesse est limitée à 20 km/h. Ce qui ne signifie pas qu'il doit abandonner toute vigilance.
- Dans les autres lieux, le piéton souhaitant traverser doit emprunter les passages réservés, quand ils existent à moins de 50 mètres. Même sur ces passages, le piéton doit tenir compte de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.
- Aux abords du tramway, faites attention ! Le tram est électrique et silencieux, et vous ne l'entendez pas toujours arriver. Soyez donc très attentif lorsque vous êtes à proximité des voies.



© D.R.

## UN OUTIL LUDIQUE POUR DES PIÉTONS EN SÉCURITÉ

**Quels comportements adopter dans les zones de rencontre ?  
Que faire en accompagnant des enfants ? Comment se prémunir contre  
les vélos ou autres gyropodes qui s'invitent parfois sur les trottoirs ?**

Pour répondre à ces questions et à bien d'autres, les associations Prévention Routière et Attitude Prévention développent un outil de prévention, à la fois simple et ludique, qui devrait être accessible dans quelques jours. Un bon moyen de recueillir toute une série de conseils à mettre en pratique pour se déplacer à pied dans les meilleures conditions de sécurité. Pour découvrir ce nouvel outil, rendez-vous sur notre site Internet très prochainement !



© Dräger Safety SAS, France

**L'éthylotest antidémarrage (EAD) devient un moyen de lutte contre l'alcool au volant** qui préserve le droit de conduire tout en évitant la récidive.

## AVEC L'EAD, FINI LE COCKTAIL ALCOOL-CONDUITE

**L'**EAD est prescrit à des conducteurs contrôlés en alcoolémie positive afin d'éviter la récidive de conduite sous l'emprise de l'alcool. C'est un moyen rapide et efficace d'empêcher un conducteur alcoolisé de prendre le volant. Le fonctionnement est simple. Avant de démarrer, le conducteur doit souffler dans l'embout de l'éthylotest électronique qui va mesurer la concentration d'alcool dans l'air expiré. Si l'alcoolémie du conducteur atteint ou dépasse le seuil légal\*, le véhicule ne démarre pas.

### Une alternative à la prison

L'introduction de l'EAD (homologué) s'est opérée progressivement. En 2011, la loi Loppsi II a permis à l'autorité judiciaire d'imposer l'EAD soit à titre de peine complémentaire, soit comme mesure de composition pénale. En 2014, l'EAD a pu aussi être proposé comme alternative à la prison, dans le cadre de la loi Taubira, puis

en cas de contrôle judiciaire et de sursis avec mise à l'épreuve, depuis la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle de novembre dernier.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'autorité administrative dispose, à son tour, du recours à l'EAD. Dans la Drôme, la Marne et le Nord, le préfet peut proposer à un conducteur sanctionné pour alcoolémie positive d'équiper sa voiture d'un EAD et de se soumettre à un suivi médico-psychologique. Cette mesure en test sera évaluée avant d'être généralisée en 2019. Le conducteur est tenu d'équiper son véhicule, à ses frais. Selon les cas, il se voit remettre un certificat qui précise notamment la durée de l'interdiction de conduire un véhicule non équipé d'un EAD ou un permis de conduire temporaire portant la mention EAD. Ce système opère comme une sanction « adoucie » (peine de suspension de permis écourtée, par exemple) qui préserve la mobilité. — F. A.



L'ASSOCIATION  
**ACIT**

### L'APR, PIONNIER DE L'EAD

**Le comité de Haute-Savoie de l'association**, avec le docteur Mercier-Guyon, son président, a mené, dès 2004, les premières expérimentations en collaboration avec le tribunal d'Annecy. Ce programme pilote a porté ses fruits, en démontrant la nécessité d'assurer un suivi des conducteurs dont le véhicule est équipé d'un EAD.

\* 0,5 g/l ou 0,25 mg/l, sauf pour les permis probatoires et les permis professionnels pour lesquels le seuil est fixé à 0,2 g/l ou 0,1 mg/l.

**DES  
SANCTIONS  
LOURDES**

**4 500 €**



#### D'AMENDE

Si l'EAD prescrit n'est pas installé, la peine peut aller jusqu'à 2 ans de prison, 4 500 € d'amende, 3 ans (maxi) d'annulation du permis ou 5 ans (maxi) d'interdiction de conduire. Avec immobilisation du véhicule, en cas de récidive.

**1 500 €**



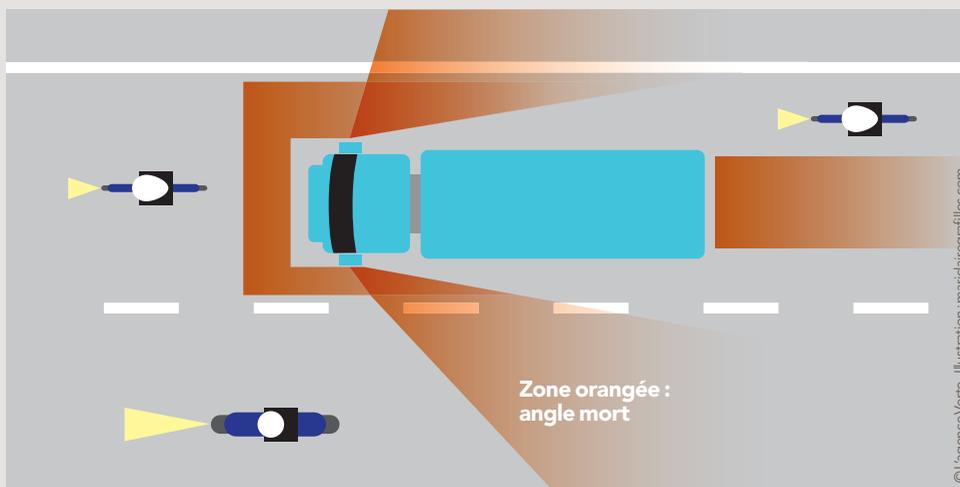
#### D'AMENDE

Toute utilisation frauduleuse de l'EAD est punie d'une amende maximale de 1 500 €.

## POUR DÉMASQUER

# L'ANGLE MORT

**Le défaut de perception dans les angles morts** rend les collisions qui ont lieu dans ces « trous noirs » particulièrement redoutables. Mais les pièges qu'ils tendent peuvent être déjoués.



**A**ngle mort. Le terme sonne comme un couperet. La réalité qu'il recouvre est tout aussi glaçante. Il définit l'espace situé autour d'un véhicule, dans lequel tout objet ou tout usager par nature peu volumineux (moto, vélo...) devient

dangereusement invisible aux yeux de son conducteur, y compris dans les rétroviseurs, intérieur comme extérieurs. Et plus le véhicule est haut et long, plus la zone de visibilité masquée – celle de l'angle mort – est importante.

Ces espaces de non-visibilité existent à l'avant des véhicules, notamment pour ceux disposant d'une cabine en hauteur (poids lourds, autocars, autobus), mais aussi à l'arrière et sur les côtés. Surprenant et dangereux, chacun a pu, un jour ou l'autre, en faire l'expérience. Quel conducteur, par exemple, n'a pas été surpris par un deux-roues semblant surgir brusquement près de lui ?

Parmi les scénarios classiques les plus dangereux : un cycliste ou un scooteriste suit un camion ou un bus alors que chacun veut tourner à droite ; le conducteur du véhicule lourd ne voit pas celui qui tente de se faufiler le long du trottoir, parce qu'il se trouve dans l'angle mort... L'accident survient, avec les conséquences les plus graves pour le plus vulnérable, le motard, uniquement protégé par son casque et ses vêtements renforcés, ou le cycliste, encore plus fragile.

### LE CAS DES POIDS LOURDS

Un rétroviseur spécial « grand angle » équipe les poids lourds de plus de 3,5 tonnes (immatriculés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000). C'est ce qu'a imposé la Commission européenne, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, pour améliorer le champ de vision des conducteurs.



Autres améliorations prévues par la Commission dans les années qui viennent : de nouvelles cabines plus aérodynamiques pour réduire les angles morts et des systèmes de détection, y compris à l'arrière des remorques, pour limiter les collisions avec les usagers plus vulnérables. À suivre.

### Tourner la tête pour jeter un coup d'œil

La solution qui consiste à ajouter un miroir d'angle mort, c'est-à-dire un petit rétroviseur supplémentaire, ou à prévoir un rétroviseur à grand angle peut être intéressante, mais si de tels dispositifs augmentent avantageusement le champ de vision, ils n'éliminent pas complètement l'angle mort !

Existerait-il un remède miracle ? Pas exactement. Mais pour les automobilistes, le conseil donné lors de la formation à l'examen du permis de

conduire apparaît comme une consigne simple de nature à limiter les risques. Tourner légèrement la tête (sans se retourner complètement) pour porter son regard vers l'arrière est un bon moyen de repérer ce qui se trouve dans son environnement, d'éviter de se laisser surprendre par un deux-roues, d'éviter une collision... Et ce contrôle est à répéter aussi souvent que nécessaire, notamment :

- en changeant de file ou de direction, y compris sur un giratoire
- en enclenchant une marche arrière
- en quittant une place de stationnement
- en s'insérant sur l'autoroute.

Quant aux usagers les plus vulnérables, piétons ou cyclistes, la meilleure attitude consiste à redoubler de vigilance et à déjouer quelques pièges (voir encadré ci-contre).

Des attitudes que l'introduction graduelle du copilotage électronique qui annonce la voiture autonome finira peut-être par rendre superflues. Mais le temps n'est pas encore venu de la disparition de l'angle mort. — F. A.

## L'ANGLE MORT EN RÉALITÉ VIRTUELLE

**Allianz et l'association Prévention Routière ont créé une application pour mener l'enquête sur les risques liés à l'angle mort.** Grâce à des lunettes d'immersion en réalité virtuelle et un smartphone, vous avez le choix entre deux scénarios d'accident (virtuel). À vous de recueillir divers témoignages pour reconstituer les faits, puis, guidé par un expert, de réussir à éviter la collision ! À retrouver sur les sites des deux partenaires et sur Google Play et Apple Store.

### À PIED OU À VÉLO, ÉVITEZ L'ANGLE MORT !

**Vous disposez de toute une série d'astuces pour ne pas vous laisser engoutir dans l'angle mort des « quatre-roues », voitures, camionnettes et autres véhicules lourds.**

- **Se rendre visible** (vêtements ou accessoires clairs, gilet réfléchissant, etc.), y compris en allumant son feu avant à deux-roues.
- **Chercher toujours le contact visuel avec le conducteur.**
- **Ne jamais se placer à la hauteur du rétroviseur d'un poids lourd, d'un car ou d'un bus.**
- **Ne jamais se faufiler derrière un véhicule qui manœuvre.**
- **À deux-roues, ne jamais dépasser par la droite, surtout un véhicule de gros gabarit.**

## FICHE prévention

# LA CONDUITE ASSISTÉE EN RÉSUMÉ

**Simple alerte ou véritable copilotage électronique, les systèmes d'aide à la conduite sont conçus pour seconder le conducteur et accroître la sécurité. Efficaces, notamment pour détecter les obstacles dans les angles morts, ils ne dispensent pas le conducteur de rester vigilant.**



### 1 SURVEILLANCE DES ANGLES MORTS

**Assistant de vision latérale, avertisseur ou détecteur d'angle mort,** assistant de changement

de file, avec caméras ou capteurs, y compris à ultra sons... les dénominations et la technologie varient selon les constructeurs, mais l'objectif est de limiter la zone de non-visibilité, avec détection de véhicules ou de tout autre obstacle.



### 2 DÉTECTEUR DE SOMNOLENCE OU D'ASSOUPISSEMENT

**Des capteurs et/ou des caméras mesurant les écarts de vitesse**

**ou de trajectoire,** voire des mouvements de paupières ou des yeux, permettent d'alerter le conducteur par un signal sonore, visuel ou tactile, ou encore avec intervention automatique sur le volant.



### 3 CAMÉRA DE RECU

**Détecte les obstacles à l'arrière du véhicule,** quand le conducteur enclenche la marche arrière. Pas question pour autant de négliger le contrôle visuel.



### 4 ALERTE DE FRANCHISSEMENT INVOLONTAIRE DE LIGNE OU AFIL

**Soit le siège ou le volant vibre, soit un signal sonore ou visuel se déclenche** quand la ligne est franchie, alors que le clignotant n'est pas actionné.

## CARTON VERT

### ELLIOT LE PILOTE

La Sécurité routière a annoncé au mois de janvier la naissance d'Elliot le pilote, une toute nouvelle mascotte pour enseigner la sécurité routière aux plus petits. Alors que les enfants de moins de 13 ans figurent parmi les usagers les plus vulnérables sur les routes avec 85 tués et 1 522 blessés en 2015, Elliot le pilote les aidera à appréhender les risques et à adopter la bonne conduite. Traverser au passage piéton, mettre un casque à vélo, attacher sa ceinture... autant de conseils qu'Elliot leur transmettra à travers un kit complet destiné aux parents et au personnel éducatif (application Sécurité routière junior, Incollables®, 1 000 bornes spécial Sécurité routière, affiches).

Pour en savoir plus : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



© D.R.

## À LIRE

### LA MORTALITÉ DES JEUNES

Jean-Pascal Assailly, docteur en psychologie génétique et comparative, vient de réactualiser son livre *La mortalité des jeunes*, édité en 2001. Dans cet ouvrage, l'auteur analyse à la fois la psychologie, la sociologie, l'épidémiologie et la géographie de la mortalité chez les jeunes et les facteurs biologiques, psychologiques et sociaux qui expliquent la fréquence de leurs comportements dangereux responsables des deux principales causes de décès de cette tranche d'âge : le suicide et les accidents de la route. L'occasion de comprendre les évolutions historiques depuis 15 ans dans notre pays, avec une baisse significative de la mortalité des jeunes, grâce à l'amélioration des soins, des services d'urgence mais aussi du rôle que tient la prévention.



© D.R.

## CHIFFRE

**C'est le nombre de piétons supplémentaires qui ont perdu la vie sur les routes en 2016 comparé à 2015. Soit une hausse de 15 %, avec un total de 540 piétons tués. Parmi les victimes, les seniors de plus de 65 ans sont les plus touchés – ils représentaient près de la moitié des piétons tués en 2015. Une tendance qui ne s'inverse pas en 2016 ! La mortalité des personnes de plus de 65 ans poursuit sa progression avec une augmentation de 6 %.**

## À RETENIR

### RÉGLEMENTATION

**Le casque vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.**

Afin de limiter le risque de blessures graves à la tête et au visage, un décret en date du 21 décembre 2016 instaure l'obligation pour les conducteurs et les passagers de vélo de moins de 12 ans de porter un casque attaché et homologué. Si tel n'est pas le cas, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés d'une amende de 135 €.

La mesure est effective depuis le 22 mars 2017.

### PERMIS DE CONDUIRE

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les préfectures ont l'obligation d'accorder une place à l'examen de conduite des candidats libres sous deux mois maximum.**

Il s'agit du second volet de la loi Macron qui permettra aux candidats libres d'avoir les mêmes droits que ceux des auto-écoles. Jusqu'à présent le statut de candidat libre contraignait leur accès à l'examen en donnant la priorité aux auto-écoles. Une mesure qui libéralise le marché et devrait le faire évoluer.

### SIGNALISATION

**Depuis le début du mois de mars, un nouveau panneau est déployé pour mieux informer les usagers de la vitesse limite autorisée avant un radar.**

Tout en conservant une signalétique bien connue et facilement identifiée par les conducteurs depuis la mise en place du contrôle automatisé en 2003, ce nouveau panneau permet de répondre à la demande des usagers en indiquant la limite de vitesse autorisée. Simplifié,

il offre une meilleure lisibilité du message grâce à la suppression du pictogramme du camion et des textes « Pour votre sécurité, contrôles radars fréquents » ou encore « Pour votre sécurité, contrôles automatiques ». Ce panneau sera posé avant un radar fixe dans le cadre du renouvellement du parc existant et devrait, à terme, précéder tous les radars fixes hors agglomération.



© D.R.

## FRANCE

## LA MORTALITÉ ROUTIÈRE N'A PAS BAISSÉ EN 2016

Pour la troisième année consécutive, la mortalité routière est en augmentation en France. Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 8 personnes de plus ont trouvé la mort sur les routes, comparé à 2015. Une légère hausse de 0,2 % qui nous prouve encore une fois que le combat contre l'insécurité routière n'est jamais terminé.



© Christian Müller

Ces chiffres provisoires pointent les usagers les plus vulnérables comme premières victimes de la route, avec une hausse de la mortalité de 15 % chez les piétons et de 7 % chez les cyclistes. Le nombre de blessés est également en hausse de 2 %, avec 72 199 blessés, contre 70 802 en 2015. À l'inverse, le nombre d'automobilistes tués, lui, baisse de 2 %, avec 1 759 vies perdues. Concernant les usagers, la hausse de la mortalité des seniors poursuit sa progression avec + 6 %, alors que celle des enfants et des jeunes diminue (- 9 % chez les 0-17 ans et - 3 % chez les 18-24 ans).

L'annonce de ces résultats s'est accompagnée de l'installation du nouveau Conseil national de sécurité routière, présidé par Yves Goasdoué, député de l'Orne. Stéphane Daeschner, président, et Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention Routière, ont été nommés « en qualité de représentants d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ».

L'ASSOCIATION  
EN PARLE

« Même si la hausse du nombre de tués est moins importante, comparée à celle des deux années précédentes, la situation est très préoccupante. À quelques semaines de l'élection présidentielle, l'association Prévention Routière interpelle les candidats et leur demande de proposer dans leurs programmes un plan d'action détaillé pour lutter efficacement contre l'insécurité routière », estime Anne Lavaud, déléguée générale de l'association Prévention Routière.

**1** Dans une zone de rencontre, le piéton est prioritaire sur :

- A : Les cyclistes  
B : Les automobilistes  
C : Les tramways

**2** Une personne utilisant un gyropode est soumise aux mêmes règles que les piétons.

- A : Vrai  
B : Faux

**3** Sur une route de campagne, les piétons doivent marcher :

- A : Sur la chaussée  
B : Sur l'un des accotements

**4** Tout comme en voiture ou à vélo, l'usage d'écouteurs est interdit pour les piétons.

- A : Vrai  
B : Faux

**5** Chaque année, parmi les piétons tués, quelle est la proportion de ceux qui ont plus de 65 ans ?

- A : 25 %  
B : 50 %  
C : 75 %

1-A et B / 2-A / 3-B / 4-B / 5-B



## Bulletin d'abonnement destiné aux non-adhérents à l'association.

NOM\* : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Signature : .....

Commune : .....

Circuler autrement,  
le magazine de l'association  
Prévention Routière.

- Je désire m'abonner à  
Circuler autrement pour 6 numéros.
- Je joins mon règlement de 24 €  
à l'ordre de Circuler autrement  
par chèque bancaire ou postal.
- Je réglerai à réception de la  
facture par mandat administratif.

Merci de renvoyer ce bulletin avec votre règlement à : Circuler autrement, Service abonnements – 4 rue de Ventadour – 75001 Paris.

ON A TOUS UNE BONNE RAISON  
DE RESTER VIVANTS.



L'ASSOCIATION QUI SE BAT POUR CHANGER  
LES COMPORTEMENTS SUR LA ROUTE.

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)  

**L'association Prévention Routière agit pour informer, former et éduquer aux risques routiers à tout âge de la vie.**

Organisation non gouvernementale et reconnue d'utilité publique, votre soutien est essentiel pour qu'elle puisse mener ses actions partout en France et sauver des vies !



## Bulletin de soutien

**OUI,** je souhaite soutenir vos actions et sauver des vies :  
 35€  50€  100€  Autre : .....

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière

Je complète mes coordonnées :  Mme  Mlle  M. N° d'adhérent/donateur : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière.

E-mail : .....@.....

**N.B. : tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé (dans la limite de 20 % du revenu imposable). Un reçu fiscal vous sera envoyé prochainement.**



Renvoyez votre bulletin de soutien accompagné de votre don dans l'enveloppe réponse préaffranchie ci-jointe ou à l'adresse suivante :

**Association Prévention Routière  
Centre National  
4, rue de Ventadour  
75001 Paris**



Vous pouvez également faire un don en ligne sur

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de l'association Prévention Routière, vous pouvez demander leur modification, leur rectification. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées en cochant la case ci-contre :   
Dans ce dernier cas, elles seront alors réservées à l'usage exclusif de l'association Prévention Routière et à titre consultatif pour ses comités départementaux.